

07/07/2018

La CGT fait ce qu'elle dit et dit ce qu'elle fait !

Dès la fin de la réunion du Comité d'Etablissement (CE) du 28 juin 2018, trois organisations syndicales (SNAP, CFDT, CGC) ont cru bon de diffuser un tract mensonger à notre égard, mais dans quel but ?

Trois organisations syndicales, dont la CGT, ont appelé à la mobilisation le 28 juin, mais comme le permet le code du travail, les élus CGT ont été présents bien que grévistes. Nous avons demandé le report du CE, mais la Direction a souhaité le maintenir avec un seul point à l'ordre du jour : le renforcement des équipes du contrôle de la recherche d'emploi.

Nous tenions officiellement à faire valoir notre désaccord sur ce sujet, ce que nous avons fait !

La démocratie, pour nous, ne se résume pas au vote sans débat : nous vous invitons à aller voir l'expression des différents élus dans tous les PV du Comité d'Etablissement (lien PV du CE).

Il ne suffit pas d'écrire dans un tract que l'on vote contre un projet, il faut argumenter et débattre avec la direction pour essayer d'influencer la manière dont sont déployés les dossiers sur le terrain !

Quand la CFDT, le SNAP et la CGC déclarent : « *A cause des Organisations Syndicales CGT, SNU & FO, le renforcement des effectifs du « Contrôle de la Recherche D'Emploi » va permettre à l'Etablissement de déployer ce projet à ISO Effectif ...* » », **ils ne font que démontrer leur amateurisme !** En effet, les dispositions de la loi Rebsamen précisent que la consultation doit avoir lieu dans les 30 jours qui suivent la remise des documents. Ceux-ci nous ayant été remis le 25 mai, la direction aurait donc pu considérer la consultation comme ayant eu lieu, sans convoquer le comité d'établissement le 28 juin.

Donc, dire en parlant de nous : « *Ils vous demandent de faire grève et eux, siègent avec et pour la Direction Régionale...* » **est absolument honteux !**

Comment des organisations syndicales qui votent « pour » des projets importants au Comité Central d'Etablissement peuvent-elles dire cela ?

Comment des organisations syndicales qui signent des accords nationaux, peuvent-elles raconter partout en PACA qu'elles sont contre ces mêmes projets (cf. la classification) ?

Soyons sérieux, comment en étant présents, en argumentant et en votant contre ce projet, pouvons-nous être accusés de siéger pour la Direction ?

A l'inverse, nous pourrions leur rétorquer qu'eux n'étaient pas en grève, mais ont refusé de siéger.

Enfin, ils dénoncent un « *manque de considération* » à leur égard. Désormais, il est évident que nous n'aurons plus aucune considération pour des organisations qui n'ont pas d'autres moyens d'action que de dénigrer ceux qui agissent et travaillent !

Nous sommes souvent accusés d'être des « jusqu'au-boutistes », mais l'heure est grave pour Pôle emploi !

Oui, nous essayons par tous les moyens de contrer les projets de la direction, y compris en allant siéger en étant grévistes !

« Ceux qui pensent que c'est impossible sont priés de ne pas déranger ceux qui essaient. »

la
cgt

Pôle emploi PACA

Syndiquez-vous !

CGT Pôle emploi PACA
73, Avenue William Booth
13012 Marseille

Tél : 04 91 43 43 16